

NSABIMANA Stanislas

A.S.ME.KI.

BP 1616 KIGALI

C.P.T.E B.G.R. N° 14264/05

KIGALI.

18 JUIN 1989

FACTURE N° 030/89 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat BP 73 Kigali, doit à Monsieur NSABIMANA Stanislas C/O A.S.ME.KI. la somme de : QUARANTE DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (42.000 FRW) Pour la fourniture de : 10 Chaises modernes, 2 bancs et 6 triplex de plafond y compris la Main d'oeuvre et peinture suivant le bon de commande en annexe.

- 10 chaises modernes x 1.500 FRW = 15.000 FRW
- 2 bancs x 3.000 FRW = 6.000 FRW
- 6 triplex y compris la main d'oeuvre et peinture = 21.000 FRW
- TOTAL = 42.000 FRW

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUARANTE DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (42.000 FRW)

OP 1255 du 4-8-89

Fait à Kigali, le 18 Mai 1989.

*Vu et enregistré
le 15.6.1989
Ndabanirwe*

ASMEKI
 LE DECLARANT :
 NSABIMANA Stanislas
 TEL 1616 NSABIMANA Stany

la vérification, approbation et imputation
 a charge de 191704060803
 engagement n° 85 du 29/05/89
 Kigali le 20 JUIN 1989

BUHIGIRO Alphonse
 Gestionnaire des crédits

Pour réception conforme
Kigali, le 20 JUIN 1989

le Secrétaire Général
Dr NZABAMWITA Gaspard

NSUBUMANA Stanislas

A.S.M.E.K.I.

BP 1610 KIGALI

CPTEP B.C.R. N° 14264/05

KIGALI.

FACTURE N° 050/89 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat BP 73 Kigali, doit à Monsieur NSUBUMANA Stanislas C/O A.S.M.E.K.I. la somme de : QUARANTE DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (42,000 FRW) Pour la fourniture de : 10 Chaises modernes, 2 bancs et 6 triplex de plafond y compris la main d'oeuvre et peinture suivant le bon de commande en annexe.

- 10 chaises modernes x 1,500 FRW = 15,000 FRW
 - 2 bancs x 3,000 FRW = 6,000 FRW
 - 6 triplex y compris la main d'oeuvre et peinture = 21,000 FRW
- TOTAL = 42,000 FRW

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUARANTE DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (42,000 FRW)

Fait à Kigali, le 18 Mai 1989.

*Vu et enregistré
le 15.6.1989
Ndabamwita*

ASMEKI
LE DODANNT I
 NSUBUMANA Stanislas .-
 TEL. 1669 NSUBUMANA Stany

à verification, approbation et imputation
 à charge de 1911704060308
 engagement n° 85 du 29/05/89
 Kigali, le 20 JUIN 1989
 Directeur des Crédits du Ser.

BUHIGIRO Alphonse
 Gestionnaire des crédits

Pour réception conforme
Kigali, le 20 JUIN 1989

Le Secrétaire Général
Dr NZABAMWITA Gaspard

SERVICE MINIMART

BON DE COMMANDE

NO 150/89

Budget 19 Article 11704 Littera 060303

FOURNISSEUR ASMEKI A LIVRER à MINIMART (RGM)

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
10	chaises modernes	1500	15.000 Fw
2	Bancs de 3m	3000	6.000 Fw
6	feuilles de Triplex du Plafond à remplacer y compris M.O et peinture	21.000	21000 Fw
<p>Neus disons Quarante Deux mille francs Pour accord le Directeur</p>			
Total			42.000 Fw

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 07 Juin 1989

Pour approbation
 Secrétaire Général
 NO [Signature]
 85

Kigali, le 26/1/89
 Le (sous) Gestionnaire de Crédits.
 [Signature]

Visa du service du budget et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste No du 19

